

ETAT FINANCIER PREVISIONNEL

BAGNOLS SUR CEZE - SECTEUR n°13

Dissimulation coord. voirie et RH - RN580 Av. Général de Gaulle

1. ESTIMATION APPROXIMATIVE DES DEPENSES :

Total des dépenses approximatives au stade de l'esquisse : **150 000,00 € HT 180 000,00 € TTC (TVA 20%)**

Dont le montant prévisionnel des études est estimé à : **1 350,00 € HT**

2. ETAT DES AIDES POTENTIELLEMENT MOBILISABLES A CE JOUR, SOUS RESERVE DE DECISION

Dotation	Travaux HT aidés	Participations éventuelles		Participation Collectivité
Article 8 2026 [DIPI]	150 000,00 €	Syndicat Concessionnaire	30,00 % 40,00 %	45 000,00 € 60 000,00 €
	150 000,00 €			105 000,00 €
				45 000,00 €

3. ETAT ESTIMATIF DE LA PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITÉ

La participation estimative de la collectivité aux travaux comprend l'application d'une participation aux investissements de 5 % du montant HT, suivant les délibérations du Conseil Syndical du 12 Novembre 2012 et du 17 Mars 2014.

Participation de la collectivité aux travaux :	45 000,00 €
Participation aux frais d'investissement (150 000,00 x 5%) :	7 500,00 €
TVA (20 %) :	0 €
Participation estimative totale de la collectivité à verser au syndicat :	52 500,00 €

ETAT FINANCIER PREVISIONNEL

Envoyé en préfecture le 29/12/2025

Reçu en préfecture le 29/12/2025

Publié le 29/12/2025

ID : 030-213000284-20251219-2025_12_150-DE

GARD - SMEG

BAGNOLS SUR CEZE - SECTEUR n°13
Dissimulation coord. voirie et RH - RN580 Av. Général de Gaulle

1. ESTIMATION APPROXIMATIVE DES DEPENSES :

Total des dépenses approximatives au stade de l'esquisse : **24 500,00 € HT 29 400,00 € TTC (TVA 20%)**

Dont le montant prévisionnel des études est estimé à : **245,00 € HT**

2. ETAT DES AIDES POTENTIELLEMENT MOBILISABLES A CE JOUR, SOUS RESERVE DE DÉCISION

Dotation	Travaux HT aidés	Participations éventuelles
GENIE CIVIL TELECOM 2026 [DIP]	0,00 €	
Hors subvention	24 500,00 €	
	24 500,00 €	0,00 €

3. ETAT ESTIMATIF DE LA PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITÉ

La participation estimative de la collectivité aux travaux comprend l'application d'une participation aux investissements de 5 % du montant HT, suivant les délibérations du Conseil Syndical du 12 Novembre 2012 et du 17 Mars 2014.

Participation de la collectivité aux travaux :	24 500,00 €
Participation aux frais d'investissement (24 500,00 x 5%) :	1 225,00 €
TVA (20 %) :	4 900,00 €
Participation estimative totale de la collectivité à verser au syndicat :	30 625,00 €